Cette publication remplaçe no. 24 / 2006/2007 du 8.9.2006

Championnats Suisses Espoirs patinage artistique 2007 jeunes filles, garçons et couples

Championnats Suisses Minimes patinage artistique 2007 jeunes filles

1^{er} - 4 février 2007, Winterthur

PUBLICATION

RESPONSABLE Union Suisse de Patinage

Commission Figure

ORGANISATEUR Winterthurer Schlittschuh-Club

LIEU Patinoire fermée au Deutweg, 8400 Winterthur

MUSIQUE CD's, Mini Disks et cassettes

Les championnats se dérouleront conformément au règlement USP 2006.

Le championnat sera jugé d'après le "ISU Judging System".

Les champions Suisses Espoirs 2006 peuvent défendre leur titre.

La championne Suisse Minimes 2006 ne peut pas défendre son titre et doit monter au minimum dans la catégorie Espoirs (ou plus élevé selon les tests obtenus). Les patineuses classées 2^{ème} et 3^{ème} des Championnats Suisses 2006 peuvent monter dans la catégorie Espoirs si elles le désirent (ou plus élevé selon les tests obtenus).

CONCOURS

JEUNES FILLES Programme court: voir règlements USP 2006, circulaire USP no. 7 du

28.6.2006 ainsi que les conditions techniques y relatifs

Libre: 3 minutes +/- 10 secondes

voir circulaire USP no 7 du 28.6.2006 ainsi que les con-

ditions techniques y relatifs

GARCONS Programme court: voir règlements USP 2006, circulaire USP no. 7 du

28.6.2006 ainsi que les conditions techniques y relatifs

Libre: 3 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

voir circulaire USP no 7 du 28.6.2006 ainsi que les con-

ditions techniques y relatifs

COUPLES Programme court: pas de programme court à patiner

Libre: 3 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

DOPING Les contrôles anti-dopage seront effectués selon les statuts USP, chapitre XIV,

par. 43, les "Regulations" ISU et les directives de l'association Olympique Suisse.

La déclaration de soumission est à envoyer avec l'inscription au secrétariat de

I'USP.

PROGRAM CONTENT SHEET Les formulaires "Program Content" sont à envoyer au secrétariat de l'USP jus-

qu'au 1^{er} novembre 2006 le plus tard.

CARTE DE LICENCE Lors du tirage au sort, chaque participant est tenu de se présenter au juge-

arbitre avec sa carte de licence renouvelée.

Les étrangers sont admis à ce concours selon le règlement USP 1.3.2.1.

INSCRIPTIONS Seules les inscriptions sur le formulaire original de l'USP seront valables. Prière

> de joindre 1 photo passeport noir/blanc (les étrangers sont priés de joindre une copie de la dispense de la Fédération concernée) et envoyer

Union Suisse de Patinage, Haus des Sportes

Case postale 606, 3000 Bern 22

DÉLAI D'INSCRIPTION 30 septembre 2006

> PAS D'INSCRIPTIONS TARDIVES - LES INSCRIPTIONS AVEC TIMBRE POSTAL APRÈS LA DATE D'INSCRIPTION NE SERONT PAS PRISES EN

CONSIDÉRATION.

FINANCE D'INSCRIPTION CHF 200.-- / participant

CHF 250.-- / couples

à payer jusqu'au 1^{er} novembre 2006 au compte CCP 84-5561-2 de l'USP.

AUCUNE FINANCE D'INSCRIPTION NE SERA REMBOURSÉE.

RESPONSABILITE L'USP et le club organisateur ne portent aucune responsabilité vis-à-vis des con-

currents et des fonctionnaires de la compétition.

Les frais de logement et d'entretien sont à la charge des participants ou de leurs **ENTRETIEN** clubs.

LOGEMENT ET

RENSEIGNEMENTS Winterthurer SC

Mme Nadine Widmer, Landstrasse 9, 8472 Seuzach

Tél. 052 / 335 38 50 Fax 052 / 335 38 77

E-mail: nadine_widmer@bluewin.ch

Les détails concernant le programme et les hôtels seront envoyés aux partici-

pants par le club organisateur.

UNION SUISSE DE PATINAGE

Commission Figure